

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

DOSSIER N°2024-12-04: MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS GRATUITES

Le 3 décembre 2024, réuni dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu la délibération du 5 mai 2017 proposant aux adhérents s'acquittant de la cotisation d'adhésion de bénéficier d'une remise à valoir sur des prestations d'assistance ou d'étude à concurrence du montant de cette cotisation,

Considérant la nécessité de modifier l'attribution des prestations gratuites.

En contrepartie des adhésions des EPCI, les collectivités bénéficiaient de missions gratuites :

- en missions d'ATEV (entretien des voies communautaires ou communales) lorsque les EPCI adhérentes en faisaient bénéficier leurs communes ou elles-mêmes
- en Études Préliminaires pour des projets VRD ou AMO (bâtiment)
- en instruction d'Autorisation Droits des Sols (28 communes hors PETR du Perche)
- en attractivité
- en conseils juridiques
- en conseils techniques
- en cartographie à la demande

Il est proposé de réserver la gratuité à l'ADS, l'attractivité et les conseils juridiques ou techniques.

L'ATEV, les études préliminaires et l'AMO VRD et bâtiment deviennent payantes à partir du 01/01/2025, ce qui devrait – à périmètre identique – augmenter les recettes de l'agence de 91 000 € pour l'ATEV et 107 000 € pour les études préliminaires et l'AMO.

Après en avoir délibéré :

<u>Article unique</u>: approuve la fin de la gratuité pour les missions de l'ATEV, des études préliminaires et de l'AMO VRD et bâtiment à partir du 01/01/2025.

Fait, à Alençon le 3 décembre 2024 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : 23 Nombres de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 22

Vote pour: 22

contre : **0** abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : et de la publication le :

Affiché le :

